

— Délégation départementale des Landes

Pôle animation Territoriale et Parcours
Dossier suivi par : Claudie BASTAT

— Tél : 05 58 46 63 92

— Fax : 05 58 46 63 72

— Courriel : ars-dd40-pole-territorial-parcours@ars.sante.fr

— Mont-de-Marsan, le

15 OCT. 2018

— Objet : reconnaissance statut Maison de Santé Pluri professionnelle

— n° 236

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis les éléments du projet de santé du Pôle de Santé des Bastides, situé à Saint-Justin, dont vous êtes partie prenante et sollicitez la reconnaissance de cette structure en tant que Maison de Santé Pluri professionnelle.

Le Pôle de Santé des Bastides s'est constitué en association, déclarée en Préfecture le 6 novembre 2011. Un projet de création de Maison de Santé Pluri professionnelle (MSP) associé à un projet immobilier a été adressé à la Délégation départementale des Landes en 2010.

Le comité régional de sélection pour les Maisons de santé en milieu rural qui s'est réuni le 18 octobre 2010, avait alors prononcé un avis favorable pour 2012 avec des réserves sur l'échelle du territoire en particulier sur la coordination avec la commune de Labastide-d'Armagnac et un besoin de clarification sur l'organisation des soins infirmiers.

Ce projet a évolué alors sans reconnaissance du statut de MSP. Les différentes rencontres et les échanges qui ont eu lieu depuis juillet 2018 sur l'offre de soins du territoire des Landes d'Armagnac, ont permis de constater que le Pôle de santé des Bastides fonctionne en exercice coordonné. De plus il est en cours de négociations pour étendre son fonctionnement en coordination avec un médecin de la maison médicale de Sarbazan.

Par mail du 5 octobre, vous me confirmez l'évolution de votre projet de santé et votre souhait d'obtenir le statut de MSP.

En conséquence j'accuse réception de votre projet de santé et vous informe que le Pôle de santé des Bastides est reconnu en tant que Maison de santé pluri professionnelle.

Je vous informe que je fais le nécessaire pour qu'il soit enregistré dans le répertoire national FINESS en tant que MSP. Il sera utile pour cela que vous me retourniez la fiche jointe complétée.

Par ailleurs je note l'adhésion d'un médecin de Sarbazan au principe d'exercice coordonné et par là, la nécessité de faire évoluer votre projet de santé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Délégation Départementale
des Landes de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine,



Romain ALEXANDRE